

Pêche en Mer

F.N.P.P.S.F.

Une action militante permanente

La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France n'en finit plus d'exprimer un dynamisme de bon aloi, qui fait souffler dans le monde de la pêche en mer un vent nouveau qui gonfle les voiles du "navire optimisme" (à ne pas confondre avec l'"Optimist" !) des pêcheurs passionnés, tant ils se sentent (enfin !) défendus !

Le Président Jean Kiffer vient ainsi de faire le point sur l'avancement de la Charte de la pêche en mer en ne dissimulant pas que certains personnages jouent un rôle pernicieux dans le contexte du moment

Voici son point d'étape et ses critiques
«La Charte pour une pêche de loisir en mer eco-responsable est signée depuis le 07 juillet 2010. De nombreux points que nous proposons depuis plusieurs années ont été retenus

Nous avons aussi évité la mise en place d'un permis payant et les conséquences désastreuses et inéluctables qu'il aurait engendrées pour notre activité. Nous avons préféré accepter l'idée d'une déclaration gratuite et obligatoire et le principe d'un marquage de certaines espèces de manière à en interdire la revente

Pendant ce temps, le «millefeuille environnemental» propose ça et là des mesures parcelaires et locales au mépris de toute cohérence globale. On peut comprendre que les fonctionnaires normés à ces postes soient plus préoccupés par la réussite de leur carrière que par l'intérêt général et qu'ils se sentent obligés de marquer leur passage par quelques mesurette de circonstance. Appelés à d'autres fonctions, ils ne seront plus là pour assumer les conséquences de leurs actes ! Il est grand temps de dénoncer cette logique stupide et dévastatrice et de s'y opposer. Notre Fédération mais aussi toutes les autres fédérations signataires de la charte entendent bien résister à cette nouvelle forme de déréglementation et réclamer, haut et fort, le maintien et la consolidation d'une réglementation nationale cohérente »

Cependant, les choses avancent. Voici ce que revendique aussi la FNPPSF sur la même charte

«La Charte : les choses finissent par avancer...»

«Le comité de suivi, le comité de pilotage et les différents groupes de travail sont aujourd'hui en place. A la suite de palabres administratives bien regrettables, il aura donc fallu 6 mois pour en arriver là ! A la demande des fédérations signataires de la charte, le CSNPSN a été chargé d'animer et de coordonner les différents groupes de travail. Nous allons enfin

pouvoir nous mettre sereusement à travailler !

Trois groupes ont ainsi été ainsi constitués
- un groupe «lutte contre la vente illégale des produits de la mer», qui traite de sujets tels que le marquage, les conventions par département,
- un groupe «déclaration gratuite»,
- Un groupe «gestion de la ressource», qui se penche sur le repos biologique, les tailles minimales de capture et limitations de capture pour les espèces en difficulté

A noter aussi l'attitude rigide et provocante des représentants de pêcheurs professionnels à l'égard des pêcheurs de loisir sur les premiers thèmes abordés. Souhaitons que ces derniers se montrent aussi fermes lorsqu'il s'agira d'aborder les mesures concernant le repos biologique et les tailles minimales de capture par exemple ! La mer n'est la propriété de personne et la notion de partage doit l'emporter sur les intérêts particuliers. Nous avons toujours souhaité ne pas envenimer les relations avec les pêcheurs professionnels, mais nous entendons bien aussi défendre les pêcheurs de loisir lorsqu'ils sont injustement attaqués. Souhaitons simplement que chacun retrouve la sérénité nécessaire au bon déroulement des débats

Nous éprouvons aussi quelques inquiétudes quant à l'implication de l'Etat, notamment au niveau financier

Les investissements nécessaires à la mise en place des différentes mesures sont dérisoires et pourtant nous n'avons pas à ce jour les assurances nécessaires à la poursuite des travaux engagés. Une lettre commune des cinq fédérations signataires de la charte a été envoyée au ministre concerné pour lui faire part de nos inquiétudes et lui demander de prendre les mesures appropriées. La déclaration gratuite est une idée française, les Italiens l'ont reprise et l'ont mise en œuvre ! Tous les pêcheurs italiens peuvent aujourd'hui se déclarer pendant que nous attendons toujours les premiers euros pour développer l'application !

(NDLR en fait, il semble que nous sommes enfermés dans un schéma franco-français en vertu duquel - peut-on même parler de vertu ? - la discussion prime toute réalisation concrète)

«Quoiqu'il en soit les choses avancent et les premières mesures pourraient voir le jour avant l'été si les feux verts sur les engagements financiers sont délivrés à temps

Il faudra aussi démarrer le groupe de travail dédié à la gestion de la ressource. Les mesures arrêtées par ce groupe seront essentielles et concerneront, par nature aussi, les pêcheurs professionnels !

Protection et exploitation

sont elles totalement incompatibles ?

Par ailleurs, on commence à voir se profiler certaines menaces sur la pêche, liées à la dynamique de développement des aires marines protégées et parcs marins déjà créés ou en gestation

Il ne faut pas ensuite qu'au ministère ou dans les préfectures on s'étonne de voir de nombreux acteurs locaux s'élever contre ces parcs, contre les projets qui arrivent, contre, surtout les contraintes voire les interdictions dont ils sont porteurs

Voici la position de la FNPPSF sur ce sujet sensible

«Nous avons déjà attiré l'attention sur les risques majeurs d'une déstabilisation du système réglementaire liée aux multiples outils à la disposition des Aires Marines Protégées

Nous ne pensions pas si bien dire. Le parc Marin d'Iroise vient de voter une proposition visant à interdire la pêche des ormeaux hors des mois d'hiver aux seuls pêcheurs amateurs ! Cette proposition cynique et discriminatoire laisse entrevoir l'imbroglio auquel nous risquons d'arriver, si nous laissons de telles mesures voir le jour

Plus que jamais, une réglementation nationale et cohérente s'impose. Les cinq fédérations signataires de la charte l'ont déjà rappelé dans un précédent communiqué. Maintenant, il y a vraiment urgence à s'opposer à ces malversations orchestrées par quelques administrateurs zélés totalement inconséquents des dégâts que vont engendrer les dispositions réglementaires qu'ils préconisent

La FNPPSF utilisera tous les moyens en son pouvoir pour s'opposer à la mise en place de telles mesures qui vont à l'encontre de l'égalité entre les citoyens et finiront aussi par nuire à la mise en place d'une plaisance éco-responsable, bien comprise et bien acceptée par tous »

En fait, il semble que l'administration a fait son choix : celui de privilégier les pêcheurs professionnels contre les pêcheurs de loisir, en oubliant au passage toute l'économie liée à la pêche de loisir, avec des milliers d'emplois bien sûr, en tous cas bien plus nombreux que ceux liés à la pêche professionnelle ! Il faudra sûrement quantifier une bonne fois pour toutes le poids de la pêche de loisir en mer dans l'économie nationale

Les comparaisons pourraient s'avérer utiles voire édifiantes !

Il est aussi un fait incontestable : la pêche de loisir - à la ligne surtout, la plus largement pratiquée en mer comme en rivière - n'a jamais contribué à faire disparaître une espèce piscicole, ce que ne peut pas affirmer la pêche "pro" !

Enfin, notons que le congrès de la Fédération se tiendra du 9 au 10 avril prochain à Saint Brice en Coglès (Ille et Vilaine)